

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 548**9 avril 2002****SOMMAIRE**

A.T.P. S.A., Advanced Technologies Promotion S.A., Luxembourg	26296
Bombardier Luxembourg Investments S.A., Munsbach	26258
Bombardier Luxembourg Investments S.A., Munsbach	26263
Bombardier Luxembourg Investments S.A., Munsbach	26263
Bombardier Luxembourg Investments S.A., Munsbach	26266
Bombardier Luxembourg S.A., Munsbach	26281
Bombardier Luxembourg S.A., Munsbach	26285
Bonaparte Finance S.A., Luxembourg	26285
Citai Lux S.A., Luxembourg	26257
L.V. Luxury Group, S.à r.l., Luxembourg	26299
LaSalle Asia Recovery International II, S.à r.l., Luxembourg	26290
Locarno Investments S.A., Soparfi, Luxembourg	26271
Longfield Investments S.A., Soparfi, Luxembourg	26276
Montblanc Finance S.A., Luxembourg	26278
Montblanc Finance S.A., Luxembourg	26281
Property Finance France S.A., Luxembourg	26270
Property Finance France S.A., Luxembourg	26270
Tel Investors Holding S.A., Luxembourg	26304
Weatherford Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26266
Weatherford Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26270

CITAI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.242.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 septembre 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(00192/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

**BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.).**

Registered Office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.981.

In the year two thousand and one, on the tenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A., a joint stock company having its registered seat in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R. C. Luxembourg section B number 76.981, incorporated by deed established on July 5, 2000 by Notary Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés, C number 887 of December 13, 2000, the articles of which have been amended by deeds of Notary Joseph Elvinger on March 13, 2001 and on October 25, 2001 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés, C.

The Meeting is presided by Mrs Cornelia Mettlen, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented at the present extraordinary general meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 6,502,300.- (Euro six million, five hundred and two thousand, three hundred) in order to raise it from its present amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) to EUR 6,533,300.- (Euro six million, five hundred and thirty three thousand, three hundred) by the creation of 65,022 (sixty five thousand and twenty three) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which will be issued together with a total share premium of EUR 57,871,018.- (Euro fifty seven million, eight hundred and seventy one thousand, eighteen) and allocation to the legal reserve of EUR 650,240.- (Euro six hundred and fifty thousand, two hundred and forty);

2. Subscription and full payment of the 65,023 (sixty five thousand and twenty three) new shares, of the total share premium of EUR 57,871,018,- (Euro fifty seven million, eight hundred and seventy one thousand, eighteen), as well as of the amount of EUR 650,240,- (Euro six hundred and fifty thousand, two hundred and forty) allocated to the legal reserve, by a contribution in kind consisting of the transfer of a part of the universality of all assets and liabilities of BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.;

3. Decrease of the Company's subscribed capital by an amount of thirty thousand nine hundred Euros (30,900.- EUR) by the cancellation of 309 (three hundred and nine) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each held by the company in its portfolio subsequently to the contribution by BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A. of a part of the universality of all assets and liabilities;

4. Subsequent amendment of Article 5, first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 5. first paragraph. «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,502,400.- (in words: Euro six million, five hundred and two thousand, four hundred), divided into 65,024 (in words: sixty five thousand and twenty four) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

5. Change of the company's name to BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.

6. Subsequent amendment of article 1 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

Art. 1. first paragraph. «There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.».

7. Modification of the closing of the company's financial year from December 31 to January 31, and for the first time on January 31, 2001.

8. Subsequent amendment of Article 18, first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 18. first paragraph. «The business year begins on the first of February of each year and ends on the thirty-first of January of the following year.».

9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital by an amount of EUR 6,502,300.- (Euro six million, five hundred and two thousand, three hundred) in order to raise it from its present amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) to EUR 6,533,300.- (Euro six million, five hundred and thirty three thousand, three hundred) by the creation of 65,023 (sixty five thousand and twenty three) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which will be issued together with a total share premium of EUR 57,871,018.- (Euro fifty seven million, eight hundred and seventy one thousand, eighteen) and allocation to the legal reserve of EUR 650,240.- (Euro six hundred and fifty thousand, two hundred and forty).

Second resolution

The meeting observes that one former shareholder has renounced to his preferential subscription right.

Intervention - Subscription - Payment

The meeting decides to admit to the subscription and full payment of 65,023 (sixty five thousand and twenty three) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which will be issued together with a total share premium of EUR 57,871,018.- (Euro fifty seven million, eight hundred and seventy one thousand, eighteen) and allocation to the legal reserve of EUR 650,240.- (Euro six hundred and fifty thousand, two hundred and forty by a contribution in kind consisting of the transfer of a part of the universality of all assets and liabilities, the main shareholder of the company, BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Thereupon, the company BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., prenamed, duly represented by Mrs Cornelia Mettlen, prenamed, in virtue of a proxy dated December 10, 2001 declared that the new shares, the total share premium and the allocation to the legal reserve have been fully paid up through a contribution in kind, consisting of a part of the assets and liabilities belonging to him.

The person declared that BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A. will contribute all its assets and liabilities to the Company and to BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.

The balance sheet of Bombardier Luxembourg can be summarised as follows:

	EUR
ASSETS	
<i>Financial assets</i>	
- Investment in BOMBARDIER-ROTAX GESELLSCHAFT mbH	280.000.000,00
- Investment in ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.....	29.059,00
- Investment in BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.	618.243.799,50
	898.272.858,50
<i>Current assets</i>	
Cash at bank	23.542,00
Prepaid expenses	1.941,00
	23.542,00
Total ASSETS	898.298.341,50
LIABILITIES	
<i>Current liabilities</i>	
Amount owed to affiliated Undertakings	56.523,00
Other creditors	2.755,00
	59.278,00
Total LIABILITIES	59.278,00

The following assets and liabilities have been contributed to BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A. in a shareholders meeting previously held on this day.

	EUR
ASSETS	
<i>Financial assets</i>	
- Investment in BOMBARDIER-ROTAX GESELLSCHAFT mbH.....	215.005.501,00
- Investment in BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.	618.243.799,50
<i>Current assets</i>	
Cash at bank	23.542,00
Prepaid expenses	1.941,00
	23.542,00
LIABILITIES	
<i>Current liabilities</i>	
Amount owed to affiliated undertakings.....	56.523,00
Other creditors	2.755,00
	59.278,00
The following assets and liabilities are to be contributed to ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.	

	EUR
ASSETS	
<i>Financial assets</i>	
- Investment in BOMBARDIER-ROTAX GESELLSCHAFT mbH	64.994.499,00
- Investment in ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.....	29.059,00

The above contribution is valued by a report drawn up on December 10, 2001 by COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, with registered office in Luxembourg.

Said report, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 65,023 shares of EUR 100.- each to be issued with a total issue share premium of EUR 57,871,018.- and the allocation to the legal reserve of EUR 650,240.- from the share premium. The total value of the contribution is hence EUR 65,023,558.-»

Third resolution

The Meeting decides to decrease the Company's subscribed capital by an amount of thirty thousand nine hundred Euros (30,900.- EUR) by the cancellation of 309 (three hundred and nine) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) held by the company in its portfolio subsequently to the contribution by BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A. of a part of the universality of all assets and liabilities.

Fourth resolution

As a result of the above mentioned resolution, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,502,400.- (Euro six million, five hundred and two thousand, four hundred), divided into 65,024 (sixty five thousand and twenty four) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Fifth resolution

The meeting decides to change the company's name to BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.

Sixth resolution

As a result of the above resolution, the meeting decides to amend article 1, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.».

Seventh resolution

The meeting decides to modify the closing of the company's financial year from December 31 to January 31, and for the first time on January 31, 2001.

Eighth resolution

As a result of the above resolution, the meeting decides to amend article 18, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 18. first paragraph.** The business year begins on the first of February of each year and ends on the thirty-first of January of the following year.».

Fees

In accordance to article 4-1 of the law of December 29, 1971, the appearing parties request that the present contributions are exempted from the capital contribution tax.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three hundred fifty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, RC Luxembourg B 76.981 constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date 5 juillet 2000, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 887 du 13 décembre 2000, modifiés par actes du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2001 et en date du 25 octobre 2001, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est tenue sous présidence de Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le conseil de l'assemblée étant constitué, le président déclare et demande au notaire de constater que:

1. Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste qui est signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste ainsi que les procurations resteront annexés à ce document avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

2. Il ressort de cette liste que l'ensemble des 310 (trois cent dix) actions, qui représentent l'entière du capital souscrit, sont représentés à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de sorte que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les questions à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit d'un montant de EUR 6.502.300.- (six million cinq cent deux mille et trois cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) à EUR 6.533.300.- (six million cinq cent trente trois mille trois cents Euros) par la création de 65.023 (soixante cinq mille vingt trois) nouvelles actions

d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 57.871.018,- (cinquante sept million huit cent septante et un mille et dix huit Euros) et le versement à la réserve légale de EUR 650.240 (six cent cinquante mille deux cent quarante Euros);

2. Souscription et paiement des 65.023 (soixante cinq mille vingt trois) nouvelles actions, de la prime d'émission d'un montant total de EUR 57.871.018,- (cinquante sept million huit cent septante et un mille et dix huit Euros) ainsi que le montant de EUR 650.240,- (six cent cinquante mille deux cent quarante Euros) à verser à la réserve légale, par un apport en nature consistant en l'apport d'une fraction de l'universalité de tous les actifs et passifs de la société BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.;

3. Réduction du capital social souscrit de la société d'un montant de trente mille neuf cent Euros (EUR 30.900,-) par l'annulation de 309 (trois cent et neuf) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport de la fraction de l'universalité de tous les actifs et passifs de BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.;

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent deux mille et quatre cent Euros (EUR 6.502.400,-) représenté par 65.024 (soixante cinq mille vingt quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune»

5. Modification de la dénomination de la société en BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. «Il existe une société anonyme du nom de BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.».

7. Modification de la clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 janvier et pour la première fois le 31 janvier 2001;

8. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 18. 1^{er} alinéa. «L'année sociale commence le premier février de chaque année et finit le trente et un janvier de l'année suivante»

9. Divers.

Après avoir approuvé de ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de EUR 6.502.300,- (six millions cinq cent deux mille et trois cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à EUR 6.533.300,- (six millions cinq cent trente trois mille trois cents Euros) par la création de 65.023 (soixante cinq mille vingt trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 57.871.018,- (cinquante sept millions huit cent septante et un mille et dix huit Euros) et le versement à la réserve légale de EUR 650.240,- (six cent cinquante mille deux cent quarante Euros)

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'un actionnaire actuel a renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Intervention - Souscription - Paiement

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 65.023 (soixante cinq mille vingt trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 57.871.018,- (cinquante sept million huit cent septante et un mille et dix huit Euros) et le versement à la réserve légale de EUR 650.240,- (six cent cinquante mille deux cent quarante Euros), l'actionnaire principal de la société, à savoir BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Intervient la société BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., prénommée, dûment représentée par Madame Cornelia Mettlen, prénommée, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2001, qui déclare que les nouvelles actions, la prime d'émission et le versement à la réserve légale ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une fraction des actifs et passifs de la société.

Le comparant déclare que BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A. apportera tous ses actifs et passifs à la société et à BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Le bilan de la société BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A. peut être résumé comme suit:

	EUR
ACTIF	
<i>Immobilisations financières</i>	
- Participations en BOMBARDIER-ROTAX GESELLSCHAFT mbH	280.000.000,00
- Participations en ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.	29.059,00
- Participations en BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.	618.243.799,50
	<hr/>
	898.272.858,50
<i>Actif circulant</i>	
Banque	23.542,00
Charges constatées d'avance	1.941,00
	<hr/>
Total ACTIF	898.298.341,50

PASSIF*Dettes*

Dettes envers des sociétés du groupe.	56.523,00
Autres dettes	2.755,00
Total PASSIF	59.278,00

Les éléments d'actifs et de passifs suivants ont été apportés à BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A. lors d'une assemblée générale tenue précédemment ce même jour.

EUR

ACTIF*Immobilisations financières*

- Participations en BOMBARDIER-ROTAX GESELLSCHAFT mbH.	215.005.501,00
- Participations en BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.	618.243.799,50

Actif circulant

Banque.	23.542,00
Charges constatées d'avance	1.941,00

PASSIF*Dettes*

Dettes envers des sociétés du groupe.	56.523,00
Autres dettes	2.755,00

Les éléments d'actif et de passif décrits ci-dessous vont être apportées à ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.

EUR

ACTIF*Immobilisations financières*

- Participation en BOMBARDIER-ROTAX GESELLSCHAFT mbH	64.994.499,00
- Participation en ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.	29.059,00

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 10 décembre 2001 établi par la COMPAGNIE DE RÉVISION, société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 65,023 shares of EUR 100,- each to be issued with a total issue share premium of EUR 57,871,018 and the allocation to the legal reserve of EUR 650,240 from the share premium. The total value of the contribution is hence EUR 65,023,558.-».

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la société d'un montant de trente mille neuf cent Euros (EUR 30.900,-) par l'annulation de 309 (trois cent et neuf) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport de la fraction de l'universalité de tous les actifs et passifs de BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent deux mille et quatre cent Euros (EUR 6.502.400,-) représenté par 65.024 (soixante cinq mille vingt quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme du nom de BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 janvier et pour la première fois le 31 janvier 2001.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. 1^{er} alinéa.** L'année sociale commence le premier février de chaque année et finit le trente et un janvier de l'année suivante.»

Frais

Les parties déclarent que la présente contribution a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Lecture faite aux comparants qui sont connus du notaire par leurs nom de famille, prénom, état civil et résidence, les personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Signé: C. Mettlen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 132S, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00090/211/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

**BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.
(00091/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

**BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.).**

Registered Office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.981.

In the year two thousand and one, on the tenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., a joint stock company having its registered seat in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R.C. Luxembourg section B number 76.981, incorporated by deed established on July 5, 2000 by Notary Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés, C number 887 of December 13, 2000, the articles of which have been amended by deeds of Notary Joseph Elvinger on March 13, 2001, on October 25, 2001 and on December 10, 2000 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés, C.

The Meeting is presided by Mrs Cornelia Mettlen, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the 65,024 (sixty-five thousand twenty-four) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented at the present extraordinary general meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 5,200 (Euro five thousand and two hundred) in order to raise it from its present amount of EUR 6,502,400 (Euro six million, five hundred and two thousand, four hundred) to EUR 6,507,600 (Euro six million, five hundred and seven thousand, six hundred) by the creation of 52 (fifty two) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each, which will be issued together with a total share premium of EUR 46,604.44 (Euro forty six thousand, six hundred and four and forty four Cents) and allocation to the legal reserve of EUR 520 (in words: five hundred and twenty);

2. Subscription and full payment of the 52 (fifty two) new shares, of the total share premium of 46,604.44 (Euro forty six thousand, six hundred and four and forty four Cents) as well as of the amount of EUR 520 (five hundred and twenty) allocated to the legal reserve, by a contribution in kind consisting of the transfer of the capital share of EUR 35,000, paid-up to the extent of 50% of BOMBARDIER HOLDINGS (AUSTRIA) GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, with registered office at Sellergasse 16, 1010 Vienna (Austria), representing 0.14% of its issued capital, by BOMBARDIER INTERNATIONAL B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands having its registered office at Prinsengracht 142, 1015 EB Amsterdam, The Netherlands;

3. Subsequent amendment of Article 5, first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 5. first paragraph. «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,507,600 (Euro six million, five hundred and seven thousand six hundred) divided into 65,076 (sixty five thousand, seventy six) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital by an amount of EUR 5,200 (Euro five thousand and two hundred) in order to raise it from its present amount of EUR 6,502,400 (Euro six million, five hundred and two thousand, four hundred) to EUR 6,507,600 (Euro six million, five hundred and seven thousand, six hundred) by the creation of 52 (fifty two) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each, which will be issued together with a total share premium of EUR 46,604.44 (Euro forty six thousand, six hundred and four and forty four Cents) and allocation to the legal reserve of EUR 520 (five hundred and twenty).

Second resolution

The meeting observes that the former shareholders have renounced to their preferential subscription rights.

Intervention - Subscription - Payment

The meeting decides to admit to the subscription and full payment of 52 (fifty two) new shares, of the total share premium of EUR 46,604.44 (Euro forty six thousand, six hundred and four and forty four Cents) as well as of the amount of EUR 520 (five hundred and twenty) allocated to the legal reserve, by a contribution in kind consisting of the transfer of the capital share of EUR 35,000, paid-up to the extent of 50% of BOMBARDIER HOLDINGS (AUSTRIA) GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, with registered office at Seilergasse 16, 1010 Vienna (Austria), representing 0.14 of its issued capital, BOMBARDIER INTERNATIONAL B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands having its registered office at Prinsengracht 142, 1015 EB Amsterdam, The Netherlands.

Thereupon, the company BOMBARDIER INTERNATIONAL BV, prenamed, duly represented by Mrs Cornelia Mettlen, prenamed, in virtue of a proxy dated December 10, 2001 declared that the new shares, the total share premium and the allocation to the legal reserve have been fully paid up through a contribution in kind, consisting of the transfer of the capital share of EUR 35,000, paid-up to the extent of 50%, of BOMBARDIER HOLDINGS (AUSTRIA) GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, with registered office at Seilergasse 16, 1010 Vienna (Austria), representing 0.14% of its issued capital, and amounting to EUR 52,324.44.

The above contribution is valued by a report drawn up on the 10th of December 2001 by COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, with registered office in Luxembourg. Said report, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 52 shares of EUR 100 each to be issued with a total issue share premium of EUR 46,604.44 and an allocation to the legal reserve of EUR 520 from the share premium. The total value of the contribution is hence EUR 52,324.44.»

Third resolution

As a result of the above mentioned resolution, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,507,600 (Euro six million, five hundred and seven thousand six hundred) divided into 65,076 (sixty five thousand, seventy six) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Fees

In accordance to article 4-2 of the law of december 29, 1971, the appearing parties request that the present contributions are exempted from the capital contribution tax, the company BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A. owning already 99.68% of the shares of the Austrian company BOMBARDIER HOLDINGS (AUSTRIA) GmbH, as proved by the above mentioned report and documents, which will remain attached.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg Francs.

Drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et un, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, RC Luxembourg B 76.981, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date 5 juillet 2000, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 887 du 13 décembre 2000, modifiés par actes du no-

taire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2001, en date du 25 octobre 2001 et en date du 10 décembre 2001, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est tenue sous présidence de Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le conseil de l'assemblée étant constitué, le président déclare et demande au notaire de constater que:

1. Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste qui est signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste ainsi que les procurations resteront annexés à ce document avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

2. Il ressort de cette liste que l'ensemble des 65.024 (soixante-cinq mille vingt-quatre) actions, qui représentent l'entière du capital souscrit, sont représentés à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de sorte que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les questions à l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit d'un montant de EUR 5.200 (cinq mille deux cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 6.502.400 (six millions cinq cent deux mille quatre cents Euros) à EUR 6.507.600 (six millions cinq cent sept mille six cents Euros) par la création de 52 (cinquante deux) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 46.604,44 (quarante six mille six cent quatre Euros et quarante quatre Cents) et le versement à la réserve légale de EUR 520 (cinq cent vingt Euros)

2. Souscription et paiement des 52 (cinquante deux) nouvelles actions, de la prime d'émission d'un montant total de EUR 46.604,44 (quarante six mille six cent quatre Euros et quarante quatre Cents) ainsi que le montant de EUR 520 (cinq cent vingt Euros) à verser à la réserve légale, par un apport en nature consistant en une part sociale d'une valeur nominale de EUR 35.000, libérée à concurrence de 50%, de BOMBARDIER HOLDINGS (AUSTRIA) GmbH, une société de droit autrichien, avec siège social à Seilergasse 16, 1010 Vienna (Autriche), représentant 0.14% de son capital social, par BOMBARDIER INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Prinsengracht 142, 1015 EB Amsterdam, Pays-Bas.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à EUR 6,507,600 (six millions cinq cent sept mille six cents Euros) représenté par 65.076 (soixante cinq mille septante six) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune»

4. Divers

Après avoir approuvé de ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de EUR 5.200 (cinq mille deux cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 6.502.400 (six million cinq cent deux mille quatre cents Euros) à EUR 6.507.600 (six millions cinq cent sept mille six cents Euros) par la création de 52 (cinquante deux) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 46.604,44 (quarante six mille six cent quatre Euros et quarante quatre Cents) et le versement à la réserve légale de EUR 520 (cinq cent vingt Euros)

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Intervention - Souscription - Paiement

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 52 (cinquante deux) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 46.604,44 (quarante six mille six cent quatre Euros et quarante quatre Cents) et le versement à la réserve légale de EUR 520 (cinq cent vingt Euros), la société BOMBARDIER INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Prinsengracht 142, 1015 EB Amsterdam, Pays-Bas.

Intervient la société BOMBARDIER INTERNATIONAL B.V., prénommée, dûment représentée par Madame Cornelia Mettlen, prénommée, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2001, qui déclare que les nouvelles actions, la prime d'émission et le versement à la réserve légale ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une part sociale d'une valeur nominale de EUR 35.000 (trente-cinq mille Euros), libérée à concurrence de 50%, de BOMBARDIER HOLDINGS (AUSTRIA) GmbH, une société de droit autrichien, avec siège social à Seilergasse 16, 1010 Vienna (Autriche), représentant 0.14% de son capital social. L'apport a été évalué à EUR 52.324,44.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 10 décembre 2001, établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 52 shares of EUR 100 each to be issued with a total issue share premium of EUR 46,604.44 and an allocation to the legal reserve of EUR 520 from the share premium. The total value of the contribution is hence EUR 52,324.44.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à EUR 6.507.600 (six millions cinq cent sept mille six cents Euros) représenté par 65.076 (soixante cinq mille septante six) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune».

Frais

Les parties déclarent que la présente contribution a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, la société BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A. détenant déjà 99,68% des actions de la société autrichienne BOMBARDIER HOLDINGS (AUSTRIA) GmbH, comme indiqué dans le dit rapport et des documents, qui resteront annexés au présent acte.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Lecture faite aux comparants qui sont connus du notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et résidence, les personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Signé: C. Mettlen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 132S, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00157/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

**BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.
(00158/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.925.

In the year two thousand and one, on the fourth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 18th of September 2001, section B number 83.925, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 14,340,225 (fourteen million three hundred and forty thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 14,352,725 (fourteen million three hundred and fifty-two thousand seven hundred and twenty-five euros) by the issue of 573,609 (five hundred and seventy-three thousand six hundred and nine) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 57,360,871 (fifty-seven million three hundred and sixty thousand eight hundred and seventy-one euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptation by the managers of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The company WEATHERFORD/LAMB, INC., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027 and the company WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS, INC., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027, both partners of the Company, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decide to increase the issued share capital by EUR 14,340,225 (fourteen million three hundred and forty thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 14,352,725 (fourteen million three hundred and fifty-two thousand seven hundred and twenty-five euros) by the issue of 573,609 (five hundred and seventy-three thousand six hundred and nine) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 57,360,871 (fifty-seven million three hundred and sixty thousand eight hundred and seventy-one euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of companies having their registered office in an European Union partner state.

Second resolution

The partners accept the subscription of the new shares by one of them, that is to say:

- WEATHERFORD/LAMB, INC., prenamed, for all the 573,609 new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervenes the aforementioned company WEATHERFORD/LAMB, INC., here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of an aforementioned proxy; which declares to subscribe all the new shares and to pay them up by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

- All the 7,000,000 (seven million) shares with a par value of GBP 1 (one British Pound) of WEATHERFORD EURASIA LIMITED, a company incorporated under the laws of Great Britain, having its registered office at 16/17 South Quay, Great Yarmouth Norfolk NR 30 2RA, Great Britain, that is to say 100 % (one hundred per cent) of all its issued shares; this contribution being valued at EUR 38,392,826 (thirty-eight million three hundred and ninety-two thousand eight hundred and twenty-six euros).

- 445 (four hundred and forty-five) shares with a par value of DM 100 (one hundred Deutsch Mark) of WEATHERFORD HOLDING, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at 3012 Langenhagen, Germany, that is to say 89 % (eighty-nine per cent) of all its issued shares; this contribution being valued at EUR 33,308,270 (thirty-three million three hundred and eight thousand two hundred and seventy euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of each of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. attesting the current number of shares of the contributed companies, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

WEATHERFORD/LAMB, INC., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares contributed are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- that it is the sole full owner of these shares and possessing the power to dispose of it;
- that all formalities shall be carried out in Germany and in Great Britain, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;
- and hereby declares that the total value of the contribution made to WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts to EUR 71,701,096 allocated as follows:
 - EUR 14,340,225 to the share capital
 - EUR 57,360,871 to the share premium allocated as follows:
 - * EUR 55,925,598 to a distributable item of the balance sheet
 - * EUR 1,435,273 to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve

Manager's intervention

Thereupon intervene:

Mr James M. Hudgins, Executive, Tax Director, residing at 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027, U.S.A.

- Mr Burt M. Martin, Executive, Vice President, residing at 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027, U.S.A.

- Mr William G. Fulton, Executive, residing at Weatherford House, Lawson Road, Dyce, Aberdeen AB21 0DR, Scotland.

here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and individually legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 14,352,725 (fourteen million three hundred and fifty-two thousand seven hundred and twenty-five euros) represented by 574,109 (five hundred and seventy-four thousand one hundred and nine) shares, each with a par value of EUR 25 (twenty-five euro).»

Contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of financial stock companies (*société de capitaux*) having their registered office in an European Union State, the company expressly requests the fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as prescribed above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 83.925, constituée suivant acte reçu le 18 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 14.340.225 (quatorze millions trois cent quarante mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 14.352.725 (quatorze millions trois cent cinquante-deux mille sept cent vingt-cinq euros) par l'émission de 573.609 (cinq cent soixante-treize mille six cent neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 57.360.871 (cinquante-sept millions trois cent soixante mille huit cent soixante et onze euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

La société WEATHERFORD/LAMB, INC., une société régie par le droit de l'état de Delaware, États-Unis et ayant son siège social à 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027, États-Unis et WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFTS SYSTEMS, INC, une société régie par le droit de l'état de Delaware, États-Unis et ayant son siège social à 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027; tous deux associés, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 14.340.225 (quatorze millions trois cent quarante mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 14.352.725 (quatorze millions trois cent cinquante deux mille sept cent vingt-cinq euros) par l'émission

de 573.609 (cinq cent soixante-treize mille six cent neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature d'actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 57.360.871 (cinquante-sept millions trois cent soixante mille huit cent soixante et onze euros).

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par l'un d'entre eux, à savoir:

- WEATHERFORD/LAMB, INC., prédésignée, pour l'intégralité des 573.609 parts sociales à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée WEATHERFORD/LAMB, INC., représentée ici par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration susmentionnée,

laquelle a déclaré souscrire les 573.609 parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

- Toutes les 7.000.000 (sept millions) actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, de WEATHERFORD EURASIA LIMITED, une société régie par le droit de la Grande-Bretagne, ayant son siège social à 16/17 South Quay, Great Yarmouth Norfolk NR 30 2RA, Grande-Bretagne, c'est-à-dire 100% (cent pour cent) de toutes ses actions émises; cet apport étant évalué à EUR 38.392.826 (trente-huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-six euros).

- 445 (quatre cent quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de DM 100 (cent Deutsch Mark) chacune, de WEATHERFORD HOLDING, GmbH, une société régie par le droit allemand, ayant son siège social à 3012 Langenhagen, Allemagne, c'est-à-dire 89% (quatre-vingt-neuf pour cent) de toutes ses actions émises; cet apport étant évalué à EUR 33.308.270 (trente-trois millions trois cent huit mille deux cent soixante-dix euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions des sociétés apportées, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

WEATHERFORD LAMB INCORPORATED, S.à r.l., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions apportées sont entièrement libérées;
 - qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
 - que toutes formalités seront réalisées en Allemagne et en Grande Bretagne, aux fins d'effectuer les cession et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. s'élève à EUR 71.701.096, affecté comme suit:
- EUR 14.340.225 au capital social
 - EUR 57.360.871 en prime d'émission allouée comme suit:
 - * EUR 55.925.598 à un poste distribuable du bilan
 - * EUR 1.435.273 à un poste non distribuable du bilan alloué à la réserve légale

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

Monsieur James M. Hudgins, Executive, directeur fiscal, résidant au 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027, Etats-Unis.

Monsieur Burt M. Martin, Executive, Vice-président, résidant au 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027, Etats-Unis.

Monsieur William G. Fulton, Executive, résidant à Weatherford House, Lawson Road, Dyce, Aberdeen AB21 0DR, Ecosse.

ici représentés par Monsieur Patrick van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 14.352.725 (quatorze millions trois cent cinquante-deux mille sept cent vingt-cinq euros) divisé en 574.109 (cinq cent soixante-quatorze mille cent neuf) parts sociales ordinaires de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros.

Requête en exonération de paiement du droit d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales de sociétés de capitaux ayant leur siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 132S, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00137/211/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.925.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00138/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 64.844.

—

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

PROPERTY FINANCE FRANCE S.A.

Signature

(00118/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 64.844.

—

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

PROPERTY FINANCE FRANCE S.A.

Signature

(00119/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

LOCARNO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the tenth day of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg;

There appeared:

1) COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A., having its registered office in 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, inscribed at the company register of Luxembourg under the number B 71.613, here represented by Mr Victor Elvinger and Mrs Catherine Desso, lawyers residing at L-1461 Luxembourg 31, rue d'Eich.

- 2) Mr Lammert R.E. Braaksma, residing at The Hague, Netherlands;
- 3) Mr Lammert R. Braaksma, residing at Leiden, Netherlands;
- 4) Mr Sikko B. Braaksma, residing at The Hague, Netherlands;
- 5) Mr Paul H. B. Gorsira, residing at Voorburg, Netherlands;
- 6) Mr Nicolaas P.C. van Wijk, residing at Wassenaar, Netherlands;
- 7) Mr Hendrikus G.J. Spaan, residing at Eindhoven, Netherlands;
- 8) Mr Gilberto Ghitti, residing at Pescara, Italy;
- 9) Mr Robert A. Wassink, residing at Wassenaar, Netherlands;
- 10) Mr Leonard Punt, residing at Eindhoven, Netherlands;
- 11) Mr Johannes G. Punt, residing at Son en Breugel, Netherlands;
- 12) Mr Cornelis Punt, residing at The Hague, Netherlands;

The appearing parties 2) - 12) were represented by Mr Serge Marx, attorney-at-law, residing at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, by virtue of proxies under private seal established on November 6, 2001, November 7, 2001, November 9, 2001 and November 19, 2001.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a limited company in accordance with the following articles of incorporation.

Denomination - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a limited company under the name of LOCARNO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is:

the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign; the administration, control and development of such participating interests; the exploitation of these participations, in granting loans, advances, or guaranties; the creation, the management and the exploitation of a portfolio composed by all kinds of securities.

The company declares not to apply for the benefit of the special fiscal rules governed by the law of 31 July 1929 on the companies for financial participations.

In general the company may take any measures and carry out any business which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

In order to finance its business the company is entitled to borrow funds from third parties.

Art. 5. The corporate capital is set at 32,000.- (thirty-two thousand Euros) divided into 32,000 (thirty-two thousand) shares having a par value of 1.- (one Euro) each.

Art. 6. The shares shall remain in the registered form.

The company's shares may be issued, at the shareholder's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Art. 7. The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 as amended.

Management - Supervision

Art. 8. The company shall be managed by a board of directors composed of four members, who need not be shareholders; they shall be reeligible and they may be removed at any time. Except if the general meeting is deciding otherwise, the duration of the mandate shall be six years.

Two directors are proposed by the shareholder COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. The two other directors are proposed by the other shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 9. The board of directors has the power to perform such acts as shall be necessary or useful to the purpose of the company; except all matters reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation.

The chairman of the board of directors is appointed by the shareholder COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. In his absence the board will be chaired by the second director appointed by the shareholder COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A.

The board of directors may be held only if a majority of directors is present or represented; a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail, is permitted. In case of urgency, directors may vote by letter, telegram, telefax or e-mail.

Resolutions of the board shall require a majority vote; in case of a tie, the chairman has the casting vote.

The company is bound by the joint signatures of one director proposed by COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. and of one director proposed by the other shareholders.

Art. 10. Under the provisions set forth in article 72-2 of the law of August 10, 1915 as amended, the board of directors is authorised to distribute down payments on dividends.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more auditors. They shall be re-eligible and they may be removed at any time. Except if the general meeting is deciding otherwise, the duration of the mandate is six years.

Financial Year

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

The first financial year is therefore starting on the day of incorporation and ending on the thirty-first of December 2001.

General Meeting

Art. 13. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of the month of May at 11.00 a.m..

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the following working day.

Art. 14. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they had previously knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

It is agreed that the shareholders other than COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. are appointing one single representative to represent all of them at the general meetings.

Art. 15. The general meeting of shareholders has the powers reserved to it by law or these articles of incorporation.

The shareholders meeting is presided by the president of the board with no casting vote.

The disposal of the assets held by the company is subordinated to the previous approval by the general meeting.

In case of a tie, a second general meeting will be convened four weeks later. The shareholders irrevocably agree to accept that this second general meeting will be presided by the representative designated by the board of commissioners of PARKHAGE FINANCIËLE PLANNING GROEP BV. This representative will be the chairman of the general meeting and in case of a tie he will have the casting vote in accordance with the written mandate given by the board of commissioners of PARKHAGE FINANCIËLE PLANNING GROEP BV.

General Provisions

Art. 16. The law of August 10, 1915, as amended, shall apply, providing these articles of incorporation do not state otherwise.

Subscription and Payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
1) COMPAGNY ONE LUXEMBOURG S.A.	16,000.-	16,000.-	16,000
2) Mr Lammert R.E. Braaksma	1,572.-	1,572.-	1,572
3) Mr Lammert R. Braaksma	864.-	864.-	864
4) Mr Sikko B. Braaksma	864.-	864.-	864
5) Mr Paul H. B. Gorsira	400.-	400.-	400
6) Mr Nicolaas P.C. van Wijk	400.-	400.-	400
7) Mr Hendrikus G.J. Spaan	1,572.-	1,572.-	1,572
8) Mr Gilberto Ghitti	5,456.-	5,456.-	5,456
9) Mr Robert A. Wassink	1,572.-	1,572.-	1,572
10) Mr Leonard Punt	864.-	864.-	864
11) Mr Johannes G. Punt	864.-	864.-	864
12) Mr Cornelis Punt	1,572.-	1,572.-	1,572
	<hr/> 32,000.-	<hr/> 32,000.-	<hr/> 32,000

All these shares have been fully paid up, so that the amount of 32.000.- (thirty-two thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the company, as it has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary General Meeting

The above-named shareholders, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions:

1) The following have been appointed directors:

- a) Victor Elvinger, lawyer, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, president of the board;
- b) Catherine Desso, lawyer, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, director;
- c) Gilberto Ghitti, director, residing at Pescara, Italy; director
- d) Cornelis Punt, tax-lawyer, residing at The Hague, Netherlands, director;

The duration of the mandates is fixed at 6 (six) years.

2) The following is appointed auditor:

FIDUCONCEPT, S.à r.l., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

The duration of the mandate is fixed at 6 (six) years.

3) The registered office of the company shall be fixed at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said appearing persons signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.613, ici représentée par M^e Victor Elvinger et M^e Catherine Desso, avocats, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

2) Monsieur Lammert R.E. Braaksma, demeurant à La Haye, Pays-Bas;

3) Monsieur Lammert R. Braaksma, demeurant à Leiden, Pays-Bas;

4) Monsieur Sikko B. Braaksma, demeurant à La Haye, Pays-Bas;

5) Monsieur Paul H. B. Gorsira, demeurant à Voorburg, Pays-Bas;

6) Monsieur Nicolaas P.C. van Wijk, demeurant à Wassenaar, Pays-Bas;

7) Monsieur Hendrikus G.J. Spaan, demeurant à Eindhoven, Pays-Bas;

8) Monsieur Gilberto Ghitti, demeurant à Pescara, Italie;

9) Monsieur Robert A. Wassink, demeurant à Wassenaar, Pays-Bas;

10) Monsieur Leonard Punt, demeurant à Eindhoven, Pays-Bas;

11) Monsieur Johannes G. Punt, demeurant à Son en Breugel, Pays-Bas;

12) Monsieur Cornelis Punt, demeurant à La Haye, Pays-Bas;

Les comparants 2) à 12) ont été représentés par M^e Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich en vertu de procurations sous seing privé signées en date des 6, 7, 9 et 19 Novembre 2001.

Ces procurations ont été signées ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentaire et restent annexées aux présents statuts pour être enregistrés ensemble avec eux.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOCARNO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

Afin de financer ses affaires, la société est autorisée à emprunter auprès de tiers.

Art. 5. Le capital social est fixé à 32.000,- (trente-deux mille) divisé en 32.000 (trente-deux mille) actions d'une valeur nominale de 1,- (un) chacune.

Art. 6. Les actions restent sous la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

L'actionnaire COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. propose deux administrateurs. Les deux autres administrateurs sont proposés par les autres actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le président du conseil d'administration est désigné par l'actionnaire COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée au deuxième administrateur nommé par l'actionnaire COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont l'un a été proposé par COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. et l'autre par les autres actionnaires.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

Année sociale

Art. 12. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence donc à la date de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2001.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Il est convenu que les actionnaires autres que COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. désignent un seul mandataire pour les représenter aux assemblées générales.

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi ou les présents statuts. L'assemblée générale des actionnaires est présidée par le président du conseil d'administration sans voix prépondérante.

La disposition des avoirs détenus par la société est subordonnée à l'approbation préalable de l'assemblée générale.

En cas de partage des voix, une deuxième assemblée générale sera convoquée quatre semaines plus tard et les actionnaires conviennent irrévocablement d'accepter que cette deuxième assemblée générale sera présidée par le mandataire désigné par le «board of commissioners» de PARKHAGE FINANCIËLE PLANNING GROEP BV. Ce mandataire présidera l'assemblée générale et en cas de partage des voix, sa voix sera prépondérante conformément au mandat écrit lui délivré par le «board of commissioners» de PARKHAGE FINANCIËLE PLANNING GROEP BV.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) COMPAGNY ONE LUXEMBOURG S.A.	16.000,-	16.000,-	16.000
2) M. Lammert R.E. Braaksma	1.572,-	1.572,-	1.572
3) M. Lammert R. Braaksma	864,-	864,-	864
4) M. Sikko B. Braaksma	864,-	864,-	864
5) M. Paul H. B. Gorsira.	400,-	400,-	400
6) M. Nicolaas P.C. van Wijk.	400,-	400,-	400
7) M. Hendrikus G.J. Spaan	1.572,-	1.572,-	1.572
8) M. Gilberto Ghitti	5.456,-	5.456,-	5.456
9) M. Robert A. Wassink	1.572,-	1.572,-	1.572
10) M. Leonard Punt	864,-	864,-	864
11) M. Johannes G. Punt	864,-	864,-	864
12) M. Cornelis Punt	1.572,-	1.572,-	1.572
	32.000,-	32.000,-	32.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 32.000,- (trente-deux mille) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, président du conseil d'administration;
- b) Catherine Dessoï, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, administrateur;
- c) Gilberto Ghitti, directeur, demeurant à Pescara, Italie; administrateur;
- d) Cornelis Punt, conseiller fiscal, demeurant à La Haye, Pays-Bas, administrateur;

La durée des mandats est de 6 (six) ans.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCONCEPT, S.à r.l., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

La durée du mandat est de 6 (six) ans.

3) Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Marx, V. Elvinger, C. Dessoï, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 2, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00148/211/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

LONGFIELD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A. , ayant son siège social à Luxembourg.

2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Toutes les deux ici représentées par Madame Stéphanie Hutin, employée privée, demeurant à Fauvillers (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Le comparant sub 1.- agissant comme fondateur et le comparant sub 2.- agissant comme souscripteur de la Société.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LONGFIELD INVESTMENTS S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 620.000.- (six cent vingt mille euros), représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conference call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 5 juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	61.999
2.- ING TRUST (Luxembourg) S.A., une action	1
Total: soixante-deux mille actions	62.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 620.000.- (six cent vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de société, demeurant à Bertrange.
- 2.- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant à Dudelange.
- 3.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2007.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Hutin, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 132S, fol. 79, case 10. – Reçu 25.011 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00136/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

MONTBLANC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.435.

In the year two thousand one, on the third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MONTBLANC FINANCE S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, residing in Mersch, on 10th June 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the «Mémorial») of the 12th June 1997. The articles of incorporation have been amended by deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, on 16th June 1997, published in the Mémorial on 17th October 1997 and for the last time by private deed on 11th September 2001 pursuant to the law of 10th December 1998 on the conversion of the capital into Euro.

The meeting was presided by Mr Yves Prussen, doctor at law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mrs Sophie Laguesse, master at law, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the capital of the Company from fifty million (50,000,000) Euro to two hundred eighty-nine million three hundred ninety-four thousand nine hundred and seventy-five Euro EUR 289,394,975) by issuance of nine million five hundred seventy-five thousand seven hundred and ninety-nine (9,575,799) new shares of a par value of twenty five (25) Euro each.

B. Subscription and payment of the new shares to be issued and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The said list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the said attendance list, the whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. All the shareholders represented having declared that they have had due notice and had been satisfactorily informed of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

V. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the capital of the Company from fifty million (50,000,000) Euro to two hundred eighty-nine million three hundred ninety-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 289,394,975) by issuance of nine million five hundred seventy-five thousand seven hundred and ninety-nine (9,575,799) new shares of a par value of twenty-five (25) Euro each to be subscribed for by CARTIER INTERNATIONAL (CURAÇAO) N.V. («CINV»), a limited company incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Curaçao, Netherlands Antilles, Pietermaai 15.

The existing shareholders declare to waive to their pre-emptive subscription rights in respect of the new shares.

The new shares are subscribed by CINV, prenamed, represented by Yves Prussen, prenamed, pursuant to a proxy dated 3rd December 2001, which will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind made against the issuance of the new shares in the Corporation by CINV consists of three thousand one hundred nineteen (3,119) shares of a par value of three thousand two hundred fifty (3,250) Dutch guilders each, representing 25.99% of the share capital of CARTIER INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 436, Herengracht, (1017BZ) Amsterdam, the Netherlands, such contribution being valued at one billion eight hundred nineteen million four hundred one thousand seven hundred fifty-nine (1,819,401,759) Euro.

Prior to this contribution, the Corporation had acquired eight thousand eight hundred eighty-one (8,881) shares in CARTIER INTERNATIONAL B.V. representing 74.01% of the share capital of such company so that as a result of this contribution the Corporation holds the entirety of the shares of CARTIER INTERNATIONAL B.V. Consequently, the Corporation benefits from the exemption of capital duty provided by pursuant article 4-2 of the law of 29th December 1971 on the capital duty.

Evidence of the transfer to the Corporation of such contribution is given to the undersigned notary.

Pursuant to article 26-1 of the law on commercial companies dated 10th August 1915, the above contribution in kind has been examined and evaluated by BILLON & ASSOCIES, société à responsabilité limitée, authorised auditors, Luxembourg, pursuant to a report dated 3rd December 2001 which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the registration authorities, the conclusion of which reads as follows:

«In accordance with article 32-1 of the law of 10th August 1915, as amended, I have reviewed the consideration as described above.

Based on the various procedures I have carried out as determined appropriate by us and as noted above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of 1,819,401,759 Euro attributed to 3,119 shares in CARTIER INTERNATIONAL B.V. contributed in kind to MONTBLANC FINANCE S.A. is not at least equal to the aggregate of (i) 239,394,975 Euro to be allocated to share capital account, and (ii) 1,580,006,784 Euro to be allocated to share premium account against issuance of 9,575,799 fully paid-in shares of a par value of 25 Euro each.»

The amount of the contribution in kind as determined by BILLON & ASSOCIES in the above report is allocated to the share capital account of the Corporation for 239,394,975 Euro and to the share premium account of the Corporation for 1,580,006,784 Euro.

Second resolution

It is therefore resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to be read as follows:

«The subscribed and paid-in capital of the Corporation is set out at two hundred eighty-nine million three hundred ninety-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 289,394,975) divided into eleven million five hundred seventy-five thousand seven hundred ninety-nine (11,575,799) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand (7,000) Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille un, le trois décembre.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MONTBLANC FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du 10 juin 1997 de Maître Edmond Schroeder, notaire résident à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 12 juin 1997. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire prénommé le 16 juin 1997, publié au Mémorial le 17 octobre 1997 et modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé du 11 septembre 2001 conformément à la loi du 10 décembre 1998 sur la conversion du capital en Euro.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Madame Sophie Laguesse, licenciée en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire soussigné, d'acter I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A) Augmentation du capital de la Société de cinquante millions Euro (EUR 50.000.000) à deux cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 289.394.975) par l'émission de neuf millions cinq cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille (9.575.799) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.

B) La souscription et le paiement des nouvelles actions à émettre et la modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

I. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de la prédite liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ayant déclaré avoir été informés de manière satisfaisante de l'ordre du jour, aucune convocation n'a été nécessaire.

V. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de cinquante millions (50.000.000) Euro à deux cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 289.394.975) par l'émission de neuf millions cinq cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille (9.575.799) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euro par action à souscrire par CARTIER INTERNATIONAL (CURAÇAO) N.V., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, Pietermaai 15.

Les actionnaires existants déclarent renoncer à leurs droits de souscription préférentielle quant aux nouvelles actions.

Les nouvelles actions sont souscrites par CARTIER INTERNATIONAL (CURAÇAO) N.V., prénommé, représenté par Yves Prussen, prénommé, aux termes d'une procuration datée du 3 décembre 2001 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

L'apport en nature réalisé par CINV contre l'émission des nouvelles actions dans la Société consiste en trois mille cent dix-neuf actions (3.119) d'une valeur nominale de trois mille deux cent cinquante (3.250) Florins Néerlandais, représentant 25,99% du capital social de CARTIER INTERNATIONAL B.V., une société constituée conformément au droit néerlandais, ayant son siège social à 436, Herengracht, (1017BZ) Amsterdam, Pays-Bas, cet apport ayant été évalué à un milliard huit cent dix-neuf millions quatre cent un mille sept cent cinquante-neuf (1.819.401.759) Euro.

Avant cet apport, la Société a acquis huit mille huit cent quatre-vingt-un (8.881) actions dans CARTIER INTERNATIONAL B.V. représentant 74,01% du capital social de cette société de sorte que la Société détient suite à cet apport l'entière des actions de CARTIER INTERNATIONAL B.V. En conséquence, la Société bénéficie de l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Preuve du transfert de l'apport à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'apport en nature a été examiné et évalué par BILLON & ASSOCIES, une société à responsabilité limitée, réviseurs d'entreprise autorisés, Luxembourg, aux termes d'un rapport daté du 3 décembre 2001 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement dont la conclusion se lit comme suit:

«Conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, j'ai revu l'apport, tel que décrit ci-dessus.

Sur base des différentes vérifications effectuées, considérées par moi-même comme appropriées et décrites ci-dessus, rien ne m'empêche de croire que la valeur totale de 1.819.401.759 Euro attribués aux 3.119 actions dans CARTIER INTERNATIONAL B.V. apportées en nature à MONTBLANC FINANCE S.A. n'est pas au moins égale à la somme de (i) 239.394.975 Euro à attribuer au compte capital social, et (ii) 1.580.006.784 Euro à attribuer au compte prime d'émission contre l'émission de 9.575.799 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euro par action.»

Le montant de l'apport en nature tel que déterminé par BILLON & ASSOCIES dans le rapport cité ci-dessus est attribué au compte capital social de la Société pour 239.394.975 et au compte prime d'émission de la Société pour 1.580.006.784 Euro.

Deuxième résolution

Il est décidé en conséquence de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital souscrit et libéré de la Société se monte à deux cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 289.394.975) divisés en onze millions cinq cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (11.575.799) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de n'importe quelle forme qui seront supportés par la Société sont estimés à sept mille (7.000) Euro.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare que à la demande des parties ce procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Y. Prussen, S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 132S, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00144/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

MONTBLANC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.435.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00145/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.988.

In the year two thousand and one, on the tenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., a joint stock company having its registered seat in L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, B. P. 780, R. C. Luxembourg section B number 73.988, incorporated by deed established on January 19, 2000 by Notary Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés, C. number 316 of April 29, 2000, the articles of which have been amended by a deed of Notary Jacques Delvaux on February 25, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés, C number 477 of July 6, 2000.

The Meeting is presided by Mrs Cornelia Mettlen, juriste, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, juriste, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the 618,000 (six hundred eighteen thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented at the present extraordinary general meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of Euro eighty-nine million, eight hundred and twenty-six thousand, four hundred (EUR 89,826,400) in order to raise it from its present amount of sixty-one million eight hundred thousand Euros (EUR 61,800,000) to Euro one hundred and fifty-one million, six hundred and twenty-six thousand, four hundred (EUR 151,626,400) by the creation of 898,264 (eight hundred and ninety-eight thousand, two hundred and sixty-four) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which will be issued together with a total share premium of Euro seven hundred and ninety-nine million, four hundred and fifty-four thousand, nine hundred and eighty-four point sixty-five (EUR 799,454,984.65), and allocation to the legal reserve of Euro eight million nine hundred eighty-two thousand six hundred and forty (EUR 8,982,640);

2. Subscription and full payment of the 898,264 (eight hundred and ninety-eight thousand, two hundred and sixty-four) new shares, of the total share premium of Euro seven hundred and ninety-nine million, four hundred and fifty-four thousand, nine hundred and eighty-four point sixty-five (EUR 799,454,984.65), as well as of the amount of Euro eight million nine hundred eighty-two thousand six hundred and forty (EUR 8,982,640) allocated to the legal reserve, by a contribution in kind consisting of the transfer of the universality of all assets and liabilities of BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., and amounting to Euro eight hundred and ninety-eight million, two hundred and sixty-four thousand, twenty-four point sixty-five (EUR 898,264,024.65);

3. Decrease of the Company's subscribed capital by an amount of sixty-one million seven hundred ninety-nine thousand and nine hundred Euros (EUR 61,799,900) by the cancellation of 617,999 (six hundred seventeen thousand nine

hundred and ninety-nine) shares with a par value of EUR 100 (Euro one hundred) each held by the company in its portfolio subsequently to the contribution by BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V. of all its assets and liabilities;

4. Reduction of the share premium account by an amount of Euro five hundred and fifty million, two hundred and sixty-six thousand, two hundred and thirty-three point sixty-five (EUR 550,266,233.65);

5. Reduction of the legal reserve account by an amount of EUR 6,179,990 (six million one hundred seventy-nine thousand nine hundred and ninety Euros);

6. Subsequent amendment of Article 5, first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 89,826,500 (eighty-nine million eight hundred twenty-six thousand and five hundred Euros) divided into 898,265 (eight hundred ninety-eight thousand two hundred and sixty-five) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

7. Transfer of the registered office from rue Richard Coudenhove-Kalergi in Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with immediate effect.

8. Subsequent amendment of Article 2, first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office is in Münsbach, municipality of Schuttrange.»

9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of Euro eighty-nine million, eight hundred and twenty-six thousand, four hundred (EUR 89,826,400) in order to raise it from its present, amount of sixty-one million eight hundred thousand Euros (EUR 61,800,000) to Euro one hundred and fifty-one million, six hundred and twenty-six thousand, four hundred (EUR 151,626,400) by the creation of 898,264 (eight hundred and ninety-eight thousand, two hundred and sixty-four) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which will be issued together with a total share premium of Euro seven hundred and ninety-nine million, four hundred and fifty-four thousand, nine hundred and eighty-four point sixty-five (EUR 799,454,984.65), and allocation to the legal reserve of Euro eight million nine hundred eighty-two thousand six hundred and forty (EUR 8,982,640).

Second resolution

The meeting observes that one former shareholder has renounced to his preferential subscription right.

Intervention - Subscription - Payment

The meeting decides to admit to the subscription and full payment of the 898,264 (eight hundred and ninety-eight thousand, two hundred and sixty-four) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which will be issued together with a total share premium of Euro seven hundred and ninety-nine million, four hundred and fifty-four thousand, nine hundred and eighty-four point sixty-five (EUR 799,454,984.65), and allocation to the legal reserve of Euro eight million nine hundred eighty-two thousand six hundred and forty (EUR 8,982.640) by a contribution in kind consisting of the transfer of the universality of all assets and liabilities, the main shareholder of the company, BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V.

Thereupon, the company BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS BV, prenamed, duly represented by Cornelia Mettlen, prenamed, by virtue of a proxy dated December 10, 2001 declared that the new shares, the total share premium and the allocation to the legal reserve have been fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) belonging to him and amounting to Euro eight hundred and ninety-eight million, two hundred and sixty-four thousand, twenty-four point sixty-five (EUR 898,264,024.65).

The above contribution is valued by a report drawn up on the 10th of December 2001 by COMPAGNIE DE REVISION S.A. with registered office in Luxembourg.

Said report, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 898,264 shares of EUR 100 each to be issued with a total issue share premium of EUR 799,454,984.65 and an allocation to the legal reserve of EUR 8,982,640 from the share premium. The total value of the contribution is hence EUR 898,264,024.65.»

Third resolution

The Meeting decides to decrease the Company's subscribed capital by an amount of of sixty-one million seven hundred ninety-nine thousand and nine hundred Euros (EUR 61,799,900) by the cancellation of 617,999 (six hundred seventeen thousand nine hundred and ninety-nine) shares with a par value of EUR 100 (Euro one hundred) each held by the company in its portfolio subsequently to the contribution by BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V. of all its assets and liabilities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decides to reduce the share premium account by an amount of Euro five hundred and fifty million, two hundred and sixty-six thousand, two hundred and thirty-three point sixty-five (EUR 550,266,233.65) as well as the legal reserve account by an amount of EUR 6,179,990 (six million one hundred seventy-nine thousand nine hundred and ninety Euros).

Fifth resolution

As a result of the above mentioned resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 89,826,500 (eighty-nine million eight hundred twenty-six thousand and five hundred Euros) divided into 898,265 (eight hundred ninety-eight thousand two hundred and sixty-five) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Sixth resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, municipality of Schuttrange, with immediate effect.

Seventh resolution

The meeting decides to amend article 2, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«The registered office is in Münsbach, municipality of Schuttrange.»

Fees

In accordance to article 4-1 of the law of december 29, 1971, the appearing parties request that the present contributions are exempted from the capital contribution tax.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three hundred fifty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et un, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, B. P. 780, R. C. Luxembourg B. 73.988 constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2000, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 316 du 29 avril 2000, modifié par l'acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2000, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 477 en date du 6 juillet 2000.

L'assemblée est tenue sous présidence de Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le conseil de l'assemblée étant constitué, le président déclare et demande au notaire de constater que:

1. Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste qui est signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste ainsi que les procurations resteront annexés à ce document avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

2. Il ressort de cette liste que l'ensemble des 618.000 (six cent dix-huit mille) actions, qui représentent l'entière du capital souscrit, sont représentés à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de sorte que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les questions à l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit d'un montant de quatre-vingt-neuf millions huit cent vingt-six mille et quatre cents Euro (EUR 89.826.400) afin de le porter de son montant actuel de soixante et un millions huit cent mille Euros (EUR 61.800.000) à cent cinquante et un millions six cent vingt-six mille et quatre cents Euros (EUR 151.626.400) par la création de 898.264 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quatre) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euro et soixante-cinq Cents (EUR 799.454.984,65) et le versement à la réserve légale de huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante Euros (EUR 8.982.640);

2. Souscription et paiement des 898.264 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quatre) nouvelles actions, de la prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 799.454.984,65) ainsi que le montant de huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante Euros (EUR 8.982.640) à verser à la réserve légale, par un apport en nature consistant en l'universalité de tous les actifs et passifs de la société BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., lequel apport est évalué à huit cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-quatre mille vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 898.264.024,65);

3. Réduction du capital social souscrit de la société d'un montant de soixante et un millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euro (EUR 61.799.900) par l'annulation de 617.999 (six cent dix sept mille neuf cent quatre-

vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par BOMBARDIER INTERNATIONAL BV de tous ses actifs et passifs;

4. Réduction du compte prime d'émission d'un montant total de cinq cent cinquante millions deux cent soixante-six mille deux cent trente-trois Euros et soixante-cinq cents (EUR 550.266.233,65);

5. Réduction du compte réserve légale d'un montant de six millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 6.179.990);

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 89.826.500 (quatre-vingt-neuf millions huit cent vingt-six mille cinq cents Euros) représenté par 898.265 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune;

7. Transfert avec effet immédiat du siège social de la rue Richard Coudenhove-Kalergi à L-2017 Luxembourg au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

8. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Münsbach, commune de Schüttrange.»

9. Divers

Après avoir approuvé de ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de quatre-vingt-neuf millions huit cent vingt-six mille et quatre cents Euro (EUR 89.826.400) afin de le porter de son montant actuel de soixante et un millions huit cent mille Euros (EUR 61.800.000) à cent cinquante et un millions six cent vingt-six mille et quatre cents Euros (EUR 151.626.400) par la création de 898.264 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quatre) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 799.454.984,65) et le versement à la réserve légale de huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante Euros (EUR 8.982.640).

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'un actionnaire actuel a renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Intervention - Souscription - Paiement

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 898.264 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-quatre) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, augmentées d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 799.454.984,65) et le versement à la réserve légale de huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante Euros (EUR 8.982.640), l'actionnaire principal de la société, à savoir BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B. V.

Intervient la société BOMBARDIER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., prénommée, dûment représentée par Madame Cornelia Mettlen, prénommée, en vertu d'une procuration en date du 10 décembre 2001, qui déclare que les nouvelles actions, la prime d'émission et le versement à la réserve légale ont été intégralement libérées par un apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) et lequel apport est évalué à huit cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-quatre mille vingt-quatre Euro et soixante-cinq cents (EUR 898.264.024,65);

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 10 décembre 2001 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant, COMPAGNIE DE REVISION S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 898,264 shares of EUR 100 each to be issued with a total issue share premium of EUR 799,454,984.65 and an allocation to the legal reserve of EUR 8,982,640 from the share premium. The total value of the contribution is hence EUR 898,264,024.65»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la société d'un montant de soixante et un millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euro (EUR 61.799.900) par l'annulation de 617.999 (six cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par BOMBARDIER INTERNATIONAL BV de tous ses actifs et passifs.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le compte prime d'émission d'un montant total de cinq cent cinquante millions deux cent soixante-six mille deux cent trente-trois Euros et soixante-cinq cents (EUR 550.266.233,65) ainsi que le compte réserve légale d'un montant de six millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 6.179.990).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 89.826.500 (quatre-vingt-neuf millions huit cent vingt-six mille cinq cents Euros) représenté par 898.265 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schüttrange, avec effet immédiat.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Münsbach, commune de Schüttrange.»

Frais

Les parties déclarent que la présente contribution a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Lecture faite aux comparants qui sont connus du notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et résidence, les personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Signé: C. Mettlen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00146/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.988.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00147/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

BONAPARTE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand one, on the fourth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- BONAPARTE SpA, a Company formed under Italian Law, having its registered office at Via Clerici n° 11, Milano (Italy).

2.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands.

Both of them hereby represented by Mr Patrick Van Hees, employee, residing in Belgium, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The party sub 1.- acting as founder and the party sub 2.- acting as subscriber of the Company.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name BONAPARTE FINANCE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

The company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to any company of the Group in which it belongs. In general, the Company may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the 30th in the month of April at 15.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2002.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- BONAPARTE SpA, prenamed	24,799 shares	30,998.75 EUR
2.- WATERSIDE FINANCIAL LTD.	1 share	1.25 EUR
Total:	24,800 shares	31,000.00 EUR

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) is as now at the disposal of the Company BONAPARTE FINANCE S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about sixty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Franco Taddei, residing at Via Cassanese n° 41/D I-Segrate (Milano), Italy.
- 2.- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
- 3.- Mrs Delphine André, employée privée, residing at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2002.

Third resolution

Is elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2002.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- BONAPARTE SpA, société de droit italien ayant son siège social à Via Clerici n° 11, Milano (Italie).

2.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, Iles Vierges Britanniques.

Tous deux ici représentés par M. Patrick Van Hees, employé privé, demeurant en Belgique, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Le comparant sub 1.- agissant comme fondateur et le comparant sub 2.- agissant comme souscripteur de la Société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: BONAPARTE FINANCE S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société du groupe auquel elle appartient.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cents actions) actions de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tefax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois d'avril à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- BONAPARTE SpA, prédésignée	24.799 actions	30.998,75 EUR
2.- WATERSIDE FINANCIAL LTD prédésignée	1 action	1,25 EUR
Total:	24.800 actions	31.000,00 EUR

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Franco Taddei, demeurant à Via Cassanese 41/1), Segrate (Milan) Italie.
- 2.- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch
- 3.- Madame Delphine André, employée privée, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 132S, fol. 79, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00149/211/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the tenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

LaSalle ASIA RECOVERY, L.L.C., a U.S. Delaware limited liability company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware

here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; acting as General Partner, and for and on behalf of LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, L.P., having its registered office at 33 Cavendish Square, P.O. Box 2326, London W1A 2NF, duly registered as a limited partnership at Companies House, Cardiff, on the May 30, 2001, under number LP7640.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation (herein so called) of a Luxembourg «société à responsabilité limitée» which it declared to incorporate, duly engaged as founder on terms of the Luxembourg Companies Law.»

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company («the Company»), governed by the present Articles of Incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company's name is LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to the Company's financial statements and to the decisions of the partner's meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 250 (two hundred and fifty) shares of EUR 50 (fifty euros) each.

Art. 9. Each share confers one identical voting right.

Art. 10. In case of a plurality of partners, the shares are freely transferable among them.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Board of Managers

Art. 11. The Company is managed by a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, to the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

Any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

Such manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function as manager any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by a majority of the Board of Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partner Decisions

Art. 14. Partner decisions are taken by partner's meetings.

However, in accordance with applicable law, the holding of partner meetings are not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the Board of Managers can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions of the partners are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by a majority vote of partners representing a majority of the capital of the attending partners.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing three quarters of the capital of all partners.

Every partner meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which legally exceed the powers of the managers, like and notably:

- any amendment to or modification of any of the terms of the Articles of Incorporation;
 - any early termination or liquidation of the Company or extension of the term of the Company;
 - any merger or consolidation of the Company with or into any other entities,
 - any resolution relating to the acceptance of the balance sheet and to the allocation of debts or profits,
- are taken either by the sole partner or by the partner's meeting in case of plurality.

Financial year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the Board of Managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be decided by a partner's meeting and carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners pro rata based on their participation in the share capital of the company.

Applicable Law

Art. 21. The laws mentioned in Article 1 above shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2001.

Subscription - Payment

All of the Company's 250 shares are subscribed by LaSalle ASIA RECOVERY, L.L.C., acting as General Partner, and for and on behalf of LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, L.P.

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Mr Keith Burman, residing at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Mr Leo Owens residing at LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601

Mr Kim Woodrow residing at LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601.

In accordance with Article Eleven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

LaSalle ASIA RECOVERY, L.L.C., une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

le comparant agissant en tant que «General Partner», et pour et au nom de LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, L.P., ayant son siège au 33 Cavendish Square, P.O. Box 2326, London W1A 2NF, Royaume Uni, dûment enregistrée en tant que «limited partnership» à la Companies House de Cardiff, le 30 mai 2001, sous le numéro LP7639.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Denomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

Au cas où le Conseil des Gérants estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil des Gérants.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux de la Société et aux décisions des assemblées générales des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un Conseil de Gérants. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil des Gérants.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Tout gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Ce gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions en tant que gérant, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du Conseil des Gérants.

Les résolutions du Conseil des Gérants seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut intervenir à toute réunion du Conseil des Gérants en nommant par écrit au moyen de télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant en qualité de mandataire.

Les résolutions écrites approuvées et signées par une majorité des membres du Conseil des Gérants auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil des Gérants.

En tels cas, les résolutions ou les décisions seront prises de façon expresse et formulées soit par écrit par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, conformément aux dispositions légales applicables en vigueur, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le Conseil des Gérants peut décider que chaque associé recevra le texte intégral de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées, émettra son vote par écrit et le transmettra par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions des associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés représentant une majorité des associés représentés.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de tous les associés.

Toute assemblée des associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil des Gérants déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent légalement les pouvoirs reconnus aux gérants, comme celles qui suivent et notamment

- toute modification statutaire;
 - toute dissolution anticipée ou mise en liquidation de la Société, ou l'extension de sa durée;
 - toute fusion ou consolidation de la Société avec ou dans d'autres entités;
 - toute résolution relative à l'approbation du bilan et de l'affectation des bénéfices ou des pertes;
- sont prises soit par l'associé unique, soit par l'assemblée des associés en cas de pluralité.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil des Gérants établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment le Conseil des Gérants préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés et elle sera effectuée un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article premier des statuts seront d'application dans la mesure où les présents statuts ne prescrivent pas de dispositions contraires.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Toutes les 250 parts sociales ont été souscrites par LaSalle ASIA RECOVERY L.L.C., agissant en tant que «General Partner» et pour et au nom de LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, L.P.

Elles ont toutes été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Monsieur Keith Burman, demeurant au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

Monsieur Leo Owens, demeurant à LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601, U.S.A.;

Monsieur Kim Woodrow, demeurant à LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601, U.S.A.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.
2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 3, case 12. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00150/211/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

A.T.P. S.A., ADVANCED TECHNOLOGIES PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg.

2.- Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le comparant sub 1.- agissant comme fondateur et le comparant sub 2.- agissant comme souscripteur de la Société.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ADVANCED TECHNOLOGIES PROMOTION S.A., en abrégé A.T.P. S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités de promotion, le développement et d'acquisitions dans le domaine de la technologie pour la sécurité.

D'une manière générale la société pourra effectuer toutes les transactions et opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront susceptibles d'en faciliter ou d'en développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 13 (treize) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui le cas échéant sera représenté par 260 (deux cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, à partir d'aujourd'hui 10 décembre 2001, date de constitution, et pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 décembre 2006, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent exceptionnellement être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis de tous tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de toute personne expressément déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13 L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, notamment son article 209, de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés et leurs lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Patrick Van Hees, douze actions.	12
2.- Hubert Janssen, une action	1
Total: treize actions	13

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Exceptionnellement à titre transitoire, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Danilo Adamo Giannetti, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Président et administrateur-délégué.

2.- Monsieur Luca Giannetti, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie.

3.- Monsieur Andrea Costantini Scala, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration Monsieur Danilo Adamo Giannetti, prénommé qui aura le pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle.

Cinquième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société luxembourgeoise MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Sixième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 2, case 12. – Reçu 20.170 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00160/211/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

L.V. LUXURY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

L.V. LUXURY GROUP LIMITED, a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, having its registered office in Tortola (British Virgin Islands);

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy (Belgium), by virtue of proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, acting in his hereinbove stated capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» which it declared to organise itselfe.

Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company's name is L.V. LUXURY GROUP S.à r.l.

Art. 3. The company's purpose is to commercialize and rent villas and other real estate, and all commercial operations linked to this purpose, in Luxembourg and in any other country including the Caribbean Islands, the Indian and the Pacific oceans.

The Company can take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12.400,- (twelve thousand four hundred Euros), represented by 124 (hundred twenty four) shares of EUR 100,- (one hundred Euros) each.

Art. 9. Each share, either ordinary or preferred, confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

However, in case of emergency or material difficulties, the holding of such meeting is not compulsory.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners in accordance with article nine of the by-laws.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

L.V. LUXURY GROUP LIMITED, prenamed: 124 (one hundred twenty-four) shares.

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 12.400,- (twelve thousand four hundred Euros) is as now at the disposal of the Company LV LUXURY GROUP S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty-five thousand Luxembourg Francs.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration.

Mrs. Shamila Minatchy Veeraragoo, residing at 73 Rue d'Anjou, 92 Boulogne-Billancourt, France.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by her sole signature.

2) The Company shall have its registered office at 5 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

L.V. LUXURY GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques);

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, demeurant à Messancy (Belgique) en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera L.V. LUXURY GROUP S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est la commercialisation et la location de villas et d'autres objets immobiliers, y compris toutes les prestations commerciales y rattachées, au Luxembourg et dans tout autre pays notamment les îles des Caraïbes, de l'océan indien et de l'océan pacifique.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros), représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

L.V. LUXURY GROUP LIMITED, prédésignée: 124 (cent vingt-quatre) parts sociales.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Shamila Minatchy Veeraragoo, demeurant à 73 Rue d'Anjou, 92 Boulogne-Billancourt, France.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par sa signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi à 5 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 97, case 5. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

J. Elvinger.

(00156/211/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.

TEL INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 75.179.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société NEWMASTER ASSOCIATES S.A., BVI, avec siège social à Road Town, British Virgin Islands (BVI).

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Road Town, British Virgin Islands (BVI), en date du 24 janvier 2000, ci annexée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée TEL INVESTORS HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 75.179, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 527 du 22 juillet 2000.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant a été remis à l'actionnaire unique.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée et que la société a cessé d'exister.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour leurs mandats respectifs.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le registre des actions nominatives de la société a été annulé en présence du notaire instrumentant.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités requises à la suite des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq cents euros (EUR 500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, représenté comme préindiqué, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

R. Neuman.

(00176/226/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2002.